

Prescriptions municipales d'application sur le stationnement privilegié des résidents et autres ayants droit sur le domaine public

Annexe 2 : Tableau des tarifs

Rédaction :	IPr-CFr / AGF-DTSI	
Approbation :	Municipalité / 2024.044 / 4.1.1 / 18.12.2024	
N° de classement :	4.2.3.2	
Entrée en vigueur :	01.07.2025 (version précédente : 01.04.1993)	
Intranet <input type="checkbox"/>	Internet <input checked="" type="checkbox"/>	Document cadre <input type="checkbox"/>

Stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits Annexe 2 : Tableau des tarifs

Autorisation pour les résidents	CHF 50.00 par mois
Emolument pour la délivrance des autorisations pour résidents	CHF 20.00 par autorisation
Carte à prépaiement secteur « tout Pully »	CHF 15.00 par jour
Carte à prépaiement secteur « centre-ville »	CHF 25.00 par jour
Autorisation spéciale (pour les entreprises et commerçants)	CHF 60.00 par mois
Emolument pour la délivrance des autorisations spéciales	CHF 20.00 par autorisation

Valable dès le 1^{er} juillet 2025

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 DEC. 2024

Au nom de la Municipalité

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire
Ph. Steiner

Approuvé par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en date du

12 FEV. 2025

La Cheffe du Département

Christelle Luisier Brodard

